

FILL UP MEDIA

Société Anonyme au capital de 745 881,25 euros
Siège social : 139 Rue Vendôme
69006 LYON 6EME
527 691 679 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 04 JUIN 2025

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 18 Mars 2025.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de votre Commissaire aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé,
- du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce, lequel intègre notamment la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société, durant l'exercice écoulé, ainsi que le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,

En outre, nous vous précisons qu'est annexé au présent rapport, conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos.

I. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

A. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

1. Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours de l'exercice écoulé

La Société a été créée en 2010 sous la forme d'une société à responsabilité limitée. Spécialisée dans l'affichage digital sonore en station-service, elle accompagne les annonceurs locaux, régionaux et nationaux, en mettant à leur disposition des espaces publicitaires et ce à travers un puissant réseau d'écrans publicitaires digitaux. La Société a ensuite été transformée en une société anonyme à Conseil d'administration par décisions de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'activité de la Société a été la suivante :

- Signature d'un partenariat majeur avec LECLERC

La Société a signé, en juin, un accord historique avec ConsoRégie, la régie publicitaire de E.LECLERC, leader de la grande distribution en France.

Ce partenariat permet à la Société d'installer 3 000 écrans digitaux répartis dans 300 stations-service des hypermarché E.LECLERC, soit près de la moitié des stations de l'enseigne. L'installation de ce réseau d'écrans a commencé au cours du 4^{ème} trimestre 2024 et devrait s'étendre jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2025.

- Réalisation d'une levée de fonds d'un montant global de 5,5 M€

Le Conseil d'Administration de la Société réuni le 16 décembre 2024, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte réunie le 18 juin 2024 aux termes de sa 9^{ème} et 11^{ème} résolution, a décidé :

- (i) une augmentation de capital d'un montant global de l'ordre de 1 M€, moyennant l'émission de 165.513 actions ordinaires nouvelles de la Société au profit de fonds gérés par Vatel Capital (l'« **Augmentation** »),
- (ii) une émission d'obligations convertibles en actions d'un montant de 2 M€ par l'émission de deux millions d'obligations convertibles d'un euro de valeur nominale au profit de fonds gérés par Vatel Capital (l'« **Emission Obligataire** ») et
- (iii) une émission d'obligations convertibles en actions d'un montant maximal de 500 000 € par l'émission de 500 000 obligations convertibles d'une valeur nominale d'un euro au profit de Vatel Direct dans le cadre d'un financement participatif « *crowdfunding* » (l'« **Emission Obligataire Vatel Direct** »).

La Conseil d'administration a, en outre, décidé de fixer le délai de souscription :

- à l'Augmentation et à l'Emission Obligataire au 17 décembre 2024,
- à l'Emission Obligataire Vatel Direct au 27 janvier 2025.

L'opération de financement se compose également d'un financement bancaire complémentaire d'un montant de 2,0 M€ auprès du pool bancaire de la Société.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2024, le Conseil d'administration a décidé de proroger d'une part le délai de souscription à l'Augmentation au 20 décembre 2024 et à l'Emission Obligataire Vatel Direct au 25 février 2025.

Aux termes des décisions du 20 décembre 2024, le Directeur Général, agissant en vertu de la subdélégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2024, agissant lui-même sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte réunie le 18 juin 2024 aux termes de sa 9^{ème} et 11^{ème} résolution, a :

- (i) constaté la réalisation de l'Augmentation du capital social d'un montant nominal de quarante-et-un mille trois cent soixante-dix-huit euros et vingt-cinq centimes (41.378,25€), pour le porter de sept cent quatre mille cinq cent trois euros (704.503,00€) à sept cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-un euros et vingt-cinq centimes d'euro (745.881,25€), par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Vatel Capital, en numéraire, par des versements en espèce, cent soixante-cinq mille cinq cent treize (165.513) actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 6,0418€,
- (ii) Constaté la souscription à l'Emission Obligataire VATEL CAPITAL par un versement en date du 18 décembre 2024 correspondant à la souscription à l'ensemble des obligations convertibles en actions ;

pris acte que la souscription à l'Emission Obligataire VATEL DIRECT reste ouverte jusqu'au 25 février 2025 et, par conséquent, prend acte qu'une nouvelle décision devra intervenir à la clôture de ladite souscription à l'effet de constater la souscription à l'Emission Obligataire VATEL DIRECT.

2. Analyse l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

En 2024, la Société enregistre un chiffre d'affaires de 9,7 M€, soit une progression de +17% par rapport à 2023 et signe un 13^{ème} exercice de croissance consécutive. Fill Up Média a commencé à bénéficier des revenus générés par les installations d'écrans au sein du réseau Carrefour au cours du second semestre 2024 et compte profiter pleinement de ce nouveau parc en 2025

Les revenus réalisés auprès des annonceurs locaux, cœur de l'activité de Fill Up Média, atteignent 73% du chiffre d'affaires en 2024, contre 84% en 2023. En parallèle, l'offre dédiée aux annonceurs nationaux s'affirme comme un véritable relais de croissance, représentant 27% du chiffre d'affaires 2024. Les partenariats avec les régies publicitaires retail Imediacenter et in-Store Media affichent une hausse de +6%, soit un chiffre d'affaires qui s'élève à 1,1 M€ en 2024.

Le caractère exceptionnel du maintien de la dynamique commerciale résulte du renouvellement presque complet des équipes de ventes suite à l'implémentation d'un nouveau système de rémunération en début d'année 2024. Ce dernier a permis de diminuer de plus de 30% les éléments de rémunération variable 2024, optimisant à la fois l'efficacité opérationnelle du Groupe et sa rentabilité. A cela s'ajoute un meilleur suivi des créances clients par la Société, permettant une baisse significative des dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients de près de 45%.

Les charges opérationnelles progressent en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires 2024 et s'établissent à 11,6 M€, contre 9,9 M€ en 2023, soit une hausse de +17%. Cette évolution s'inscrit dans la phase de développement que connaît actuellement la Société, celle-ci cherchant à pérenniser sa dynamique de croissance avec une démarche active de recrutements. En conséquence, les charges de personnel passent de 4,3 M€ à 4,7 M€ sur la période, soit une augmentation de 0,4 M€.

La marge opérationnelle atteint -0,9 M€ en 2024 contre -1,2 M€ en 2023.

Néanmoins, Fill Up Média est parvenue à optimiser son efficacité opérationnelle au cours de la période, la Société enregistre ainsi un EBITDA retraité en amélioration de 18%, s'établissant à -0,6 M€ vs. -0,8 M€ en 2023.

Compte tenu de ces différents éléments et du résultat financier qui atteint -0,3 M€, le résultat courant atteint -2,5 M€ au 31 décembre 2024, soit une amélioration de +10% par rapport au 31 décembre 2023. Au total, la Société affiche une perte nette de 2,5 M€ contre 2,6 M€ en 2023 malgré d'importantes charges externes non récurrentes

Fill Up Média dispose par ailleurs d'une solide position de trésorerie qui atteint 4,8 M€ au 31 décembre 2024.

B. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2024, date de clôture du dernier exercice, les événements suivants sont intervenus :

- Réalisation de l'Emission Obligataire VATEL DIRECT

Aux termes des décisions du 26 février 2025, le Directeur Général, agissant en vertu de la subdélégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2024, agissant lui-même sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte réunie le 18 juin 2024 aux termes de sa 9^{ème} et 11^{ème} résolution, a constaté la souscription à l'Emission Obligataire VATEL CAPITAL par un versement en date du 25 février 2025 correspondant à la souscription à l'ensemble des obligations convertibles en actions, soit 500 000 obligations convertibles d'une valeur nominale d'un euro.

- Renouvellement du partenariat avec TotalEnergies

La Société a annoncé, le 15 avril 2025, le renouvellement de son partenariat historique avec TotalEnergies jusqu'en 2028, sur l'intégralité du parc, soit 71+ écrans répartis au sein des 100 stations-services déjà équipées. Les écrans déployés étant encore parfaitement opérationnels, l'exploitation du parc est prévue sur le réseau déjà existant, ne nécessitant par conséquent aucun investissement supplémentaire.

C. Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a engagé des dépenses en matière de recherche et de développement pour un montant de 1 569 090 € contre 1 561 068 € en 2023. La société a bénéficié d'un crédit impôt innovation de 107 335 € contre 117 089 € au titre de l'exercice précédent.

D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Fill Up Média poursuit la structuration de son activité afin de générer une croissance solide, durable et rentable. La finalisation des déploiements au sein du réseau E. Leclerc étant attendue au 2^{ème} trimestre 2025, le recrutement d'une vingtaine de commerciaux supplémentaires est prévu pour capter au mieux la croissance future issue de cette extension du parc d'écrans.

Forte de sa trajectoire de croissance solide, la Société confirme l'intégralité de ses objectifs financiers, soit un taux de croissance annuel moyen de son chiffre d'affaires entre 2021 et 2025 de +40%, ainsi qu'un chiffre d'affaires de 26 M€ et une marge d'EBITDA retraité supérieure à 35% à horizon 2025. Cette

croissance sera portée majoritairement par les partenariats signés avec Carrefour et ConsoRégie, la régie publicitaire de E. Leclerc. Ces deux accords ont en effet permis à Fill Up Média de dépasser son objectif de développement pour 2025 avec un parc total de 10 000 écrans répartis dans 1 250 stations-service partenaires.

Fill Up Média a également pour ambition de déployer sa solution innovante à partir de 2026 à l'échelle européenne, en se concentrant en premier lieu sur l'Allemagne et le Bénélux grâce au support de son partenaire historique TotalEnergies.

E. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de communiquer précisément l'ensemble des informations relatives aux dettes fournisseurs et créances clients demandées en application des articles L.441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce. Nous mettons en œuvre une démarche d'amélioration de nos systèmes d'informations permettant de présenter ces données de manière fiable dans le futur.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société ne possède aucune filiale ni participations dans aucune autre société à la date du présent rapport.

III. RESULTATS - AFFECTATION

A. Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 9 731 119 euros contre 8 301 305 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 104 562 euros contre 545 391 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 9 906 euros contre 16 280 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 6 290 463 euros contre 5 228 146 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 128 071 euros contre 105 859 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 3 273 879 euros contre 2 990 841 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 400 331 euros contre 1 299 178 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 69 personnes contre 56 personnes pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 218 719 euros contre 1 474 037 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 620 164 euros contre 384 474 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 12 941 531 euros contre 11 498 818 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -2 105 850 euros contre -2 652 122 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -346 276 euros (-68 458 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -2 452 126 euros contre -2 720 580 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -199 962 euros contre -40 399 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à -124 898 euros contre -131 189 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par une perte de -2 527 190 euros contre une perte de -2 629 791 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 23 628 871 euros contre 19 903 503 euros pour l'exercice précédent.

B. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -2 527 190,26 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir

- constater que la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à la somme de -2 527 190,26 euros,
- décider d'affecter ladite perte nette comptable en intégralité en totalité sur le compte « Primes d'émission, de fusion, d'apport » dont le solde s'élèverait ainsi à 5 170 207,71€.
- décider d'apurer le compte « Report à nouveau » dont le montant s'élève à la somme de -2 750 002,87€ à due concurrence sur le compte « Primes d'émission, de fusion et d'apport » dont le solde s'élèverait ainsi à 2 420 201,84€.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3 197 834,79 euros.

C. Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

D. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître des charges de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal :

- | | |
|----------------------------------|----------|
| - Amortissements excédentaires : | 43 893 € |
| - Taxe véhicule de société : | 28 007€ |
| - Amendes et pénalités : | 6 865 € |

E. Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la société

Comme cela a été précédemment expliqué, la société a vu son chiffre d'affaires passer de 8 301 306 euros à 9 731 119 euros, soit une progression de 17%.

Le poste emprunts et dettes s'élève à 20 843 732 euros au 31 décembre 2024 contre 15 178 555 euros au 31 décembre 2023 avec donc une augmentation des dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales.

La société continue à s'appuyer sur une situation financière maîtrisée avec plus de 3 197 838 euros de capitaux propres, une trésorerie s'élevant à 3 222 537 euros (contre 4 878 890 euros au 31 décembre 2023) mais également une dette financière en progression et s'élevant ainsi à 8 636 575 euros contre 4 472 285 euros au 31 décembre 2023.

IV. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

La Société exerce ses activités dans un environnement qui fait naître pour elle de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Conformément aux exigences de la réglementation Prospectus 3, seuls les risques significatifs et spécifiques à la Société sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après.

La Société a synthétisé ses risques en cinq catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Dans chacune des catégories, les risques ont été classés en fonction d'une double approche combinant :

- La criticité sur les opérations de la Société, classée en trois niveaux : critique, significative ou peu significative ; et
- La probabilité de la survenance du risque, également classée en trois niveaux : élevée, modérée ou faible.

étant précisé que les risques avec la probabilité de survenance la plus élevée et la criticité potentielle la plus élevée sont placés en premier dans chaque catégorie.

La combinaison de la criticité et de la probabilité permet de déterminer l'impact de chaque risque.

Les risques ont été appréciés en « risque net », c'est-à-dire en tenant compte des mesures de gestion de risque mises en place au sein de la Société. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est susceptible de modifier cet ordre d'importance dans l'avenir.

Type de risques	Description	Impact ¹	Gestion du risque
Stratégie	Développement et gestion de la croissance	  	Mobilisation et développement des effectifs Formations internes Recrutements Maîtrise des frais de structure
	Fonctionnement performance des supports de publicité et aux évolutions technologiques	  	Contrôle strict des fournisseurs d'équipement Mise en place de procédure de remplacement
	Piratage digital des mobiliers et à la diffusion de contenu inapproprié	  	Renforcement de la protection et de la surveillance des systèmes informatiques
	Capacité de conserver et d'attirer les personnes clés	  	Fidélisation, promotion et évolution Rémunération
	Exécution des contrats	  	Négociation de délais avec les clients
Environnement extérieur	Conjoncture économique	  	Adaptabilité
	Environnement concurrentiel	  	Expérience et du savoir-faire Diversification du réseau de partenaires.
Opérationnels	Dépendance vis-à-vis des partenaires	  	Portefeuille partenaires diversifié et fidélité des clients
	Non-reconduction des contrats partenaires	  	Développement des partenariats Fidélisation des partenaires et des clients Diversification de l'exploitation de la société
Financiers	Besoins de financement	  	Diversification des sources de financement
	Liquidité	  	Suivi des flux de trésorerie et des flux bancaires
	Contrepartie	  	Mécanisme d'affacturage
	Crédit d'Impôt Innovation	  	Adaptabilité
Juridiques	Déploiement de la transition énergétique et interdiction de production des moteurs thermiques	  	Respect de la réglementation en vigueur
	Propriété intellectuelle	  	Dépôt marques, identité visuelle et veille
	Evolution des politiques publiques et réglementaires	  	Veille et accompagnement juridiques
Spécifique	Risque lié à l'émission d'obligations convertibles	  	Diversification des sources de financement

V. INSTRUMENTS FINANCIERS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face au financement de son fonds de roulement pour les 12 prochains mois.

En effet, le poste « Disponibilités » de la Société au 31 décembre 2024 s'élève à 3 222 536€. L'endettement financier de la société s'élève à 8 636 575€.

A la date d'arrêté des comptes, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois.

VI. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

VII. ACTIONNARIAT

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2024 :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote 31/12/2024			
	Nombre d'actions	% en capital	Nombre de droits de vote	% en droits de vote
GROUPE FILL UP MEDIA (1)	920 560	30,85%	1 841 120	37,60%
LAVOREL Groupe (2)	327 200	10,97%	654 400	13,36%
Crédit Agricole	195 000	6,54%	390 000	7,96%
LFK	173 460	5,81%	346 920	7,08%
Public	1 1 367 305	45,82%	1 664 185	33,98%
Total	2 983 525	100%	4 896 625	100%

(1) Holding de tête de la société Fill Up Média détenue par, Manuel Berland à hauteur de 40%, Aurélien Grillot, Julien Rabin et Quentin Michetti, à hauteur de 20% chacun,

(2) La société Lavorel groupe S.A est une société de droit luxembourgeois, détenue par la Famille Lavorel.

B. Auto détention – Programme de rachat d'actions

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société au Crédit Industriel et Commercial, à la date du 31 décembre 2024 les moyens liés à ce contrat se décomposent de la manière suivante :

- Liquidités : 31 866,47 €
- Nombres de titres : 13 326 titres.

Par ailleurs, la Société a annoncé confier à TP Icap Midcap, à compter du 7 avril 2025, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2024, donnée au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social.

Prix maximum d'achat : Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder vingt euros (20,00€) par action, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société,
- remettre, dans la limite de cinq pour cents (5 %) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part

maximale du programme de rachat pouvant être effectué par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.

Durée du programme : 18 mois

Le tableau ci-après, établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, récapitule les opérations effectuées dans le cadre de ces autorisations au cours de l'exercice 2024.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2024	
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2023	23 084
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2024	25 941
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2024	0
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2024	26 392
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2024	13 326
DÉTAIL DES OPÉRATIONS EN FONCTION DE LEURS FINALITÉS	
Annulation d'actions	
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2024	0
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	Néant
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2023 en dehors du contrat de liquidité	Néant
Contrat de liquidité	
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2024	25 941
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2024	26 392
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	Néant
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2024 dans le cadre du contrat de liquidité	27 946

VIII. OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNÉES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération visée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été réalisée.

IX. PARTICIPATION DES SALAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 décembre 2024.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au 31 décembre 2024, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est nulle.

X. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES ET DE STOCK OPTION

Néant.

XI. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de prendre acte du fait qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, à savoir :

- **Bail de sous-location** consenti par la SAS CHURCHILL (917 988 024 RCS LYON), société constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI, à la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet : un ensemble immobilier composé de lots de bureaux et d'emplacement de stationnement, sis 139 et 141 rue Vendôme et 124-126 Rue de Créqui, 69006 LYON,
 - Durée : 12 années consécutives courant à compter du 9 septembre 2022 pour prendre fin le 8 septembre 2034 ;
 - Loyer : annuel hors taxes et hors charges égal à 140.000 euros majoré de la TVA au taux légal ;
 - Charges : provision sur charges d'un montant annuel de 22 500 euros majoré de la TVA au taux légal ;
 - Dépôt de garantie : 70.000 euros représentant six mois de loyer hors taxes.

Nous vous rappelons que cette convention a été autorisée par la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2022 et que le nouveau siège social de la Société locaux est fixé dans les locaux qui en sont l'objet.

Nous vous précisons enfin que cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour un montant de 194 236,83 € HT.

- **Facturation des frais de direction**

- Titulaire : La société GROUPE FILL UP MEDIA constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI.

Nous vous précisons enfin que cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour un montant de de 7.000 € HT.

- **Compte-courant d'associé non rémunéré :**

- Titulaire : La société GROUPE FILL UP MEDIA constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI.

Nous vous précisons enfin que cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour un montant de 16 119,36 €.

Votre Commissaire aux Comptes a reçu toutes informations nécessaires pour l'établissement de son rapport spécial.

XII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

A. Choix du mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 19 mai 2022, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

B. Etat des mandats des Administrateurs, des censeurs et des Commissaires aux Comptes

1. Renouvellement du mandat d'administrateurs

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022 a nommé les administrateurs de la Société pour une durée de trois, (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les mandats d'administrateur de la société LAVOREL GROUPE SA, Monsieur Philippe GRILLOT et de Monsieur Jean-Thierry CATRICE venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

2. Renouvellement du mandat d'un censeur

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022 a nommé les censeurs de la Société pour une durée de trois, (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le mandat de censeur de Monsieur Jean-Christophe BERGE venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

3. Mandats des commissaires aux comptes

Aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'arrive à échéance à la présente Assemblée Générale.

4. Rémunération allouée aux administrateurs

Nous vous proposons d'allouer une enveloppe annuelle d'un montant maximum de 6 000 euros afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en décide autrement.

C. Procédures de contrôle interne

La Société a mis en place des dispositions en matière de contrôle interne en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et une maîtrise des risques.

Une description des principales dispositions existantes en matière de contrôle interne est présentée ci-dessous.

Le système de contrôle interne de la Société est constitué d'un ensemble de mécanismes de contrôle et de services externes mis en place par la direction en vue d'assurer une gestion saine et efficace des affaires et des biens de l'entreprise.

D. Informations comptables et financières :

La tenue de la comptabilité de la société est régie par le code de commerce et, plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général.

Dans ce cadre, et outre les documents obligatoires, sont établis :

- un suivi quotidien des positions bancaires et des prévisions hebdomadaires ;
- une situation hebdomadaire de la facturation ;
- une situation mensuelle du chiffre d'affaires par client et par gamme, des encaissements et de l'encours client ;
- des états financiers de gestion trimestriels.

La fonction financière est gérée en interne. La fonction comptable est assurée avec l'assistance d'un expert-comptable extérieur et indépendant.

La réalisation de la paie et la revue fiscale sont confiées à cet expert-comptable.

Les comptes établis en normes françaises sont produits avec l'assistance du cabinet d'expertise comptable et sont soumis pour audit au Commissaire aux comptes de la Société.

E. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

Néanmoins, dans le cadre des processus de sélection de ses fournisseurs et partenaires, la Société veille à ce que les dispositions en matière de RSE soient implémentées. Par exemple, la Société privilégie le recours à des prestataires locaux ayant une démarche RSE forte.

Cette démarche s'inscrit dans la démarche de qualité générale menée par la Société. Au-delà de répondre à ses propres critères qualitatifs, cette démarche lui permettra également de satisfaire aux contraintes imposées par ses partenaires dans le cadre de leurs propres démarches RSE.

XIII. AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 18 mars 2025 des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global de un million cinq cent mille (1.500.000) euros, chaque engagement ne pouvant dépasser un million cinq cent mille (1.500.000) euros.

Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à LYON
Le 18 Mars 2025

Le Conseil d'Administration
Manuel BERLAND

FILL UP MEDIA

Société anonyme au capital de 745 881.25 euros

Siège social : 139 Rue Vendôme

69006 LYON 6EME

527 691 679 RCS LYON

Tableaux financiers

Tableau financier	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<i>I – Situation financière en fin d'exercice</i>					
a) Capital social	745 881,25	704 503	704 503	499 930	499 930
b) Nombre d'actions émises	2 983 525	2 818 012	2 818 012	1 999 720	1 999 720
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0,00		-	-	-
<i>II – Résultat global des opérations effectives</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	9 731 119	8 301 305	7 343 567	6 794 313	4 999 802
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	- 1 859 487	- 1 383 891	- 951 2740	54 002	-548 111
c) Impôt sur les bénéfices	- 124 898	- 131 189	- 101 637	- 57 390	- 55 188
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	- 2 527 190	- 2 629 790	- 828 892	113 554	-531 037
e) Résultat distribué	0,00		-	-	-
f) Participation des salariés	0,00		-	-	-
<i>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</i>					
a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions	-0,58	-0,44			
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	-0,85	-0,93	- 0,29	0,05	- 0,27
c) Dividende versé à chaque action	0,00		-	-	-
<i>IV – Ventilation de la nature des actions</i>					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	0,00				
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	0,00				
c) Par exercice de droits de souscription	0,00				
<i>V – Personnel</i>					
a) Nombre de salariés	69	56	49	41	36
b) Montant de la masse salariale	3 273 878	2 990 841	2 492 687	2 051 723	1 469 613
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	1 400 330	1 299 178	1 007 192	812 022	613 778

